

AFFAIRE No 41 - AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LA FOUR-
NITURE DES DIVERS MATERIELS NECESSAIRES AU FONCTIONNE-
MENT DES RESTAURANTS SCOLAIRES

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à lancer un appel d'offres pour la fourniture de :

	<u>Quantités</u>
- Lot. no 1 : Chariots à assiettes en acier chromé "UNI BLOC" ou en "KIT"	150
- Lot. no 2 : Chariots porte poubelles	75
- Lot. no 3 : Timbales en Inox 18/20 cl	20 000
- Lot. no 4 : Petites assiettes Inox D. 15 cm ou coupelles Inox D. 9 cm Haut. 3 cm	20 000
- Lot. no 5 : Bassines évasées Alu D. 36 cm (11 l)	150
- Lot. no 6 : Pelles à poissons Inox perforées	150
- Lot. no 7 : Louches Inox D. 8 monobloc	250
- Lot. no 8 : Petites cuillères à dessert Inox "Uni"	25 000
- Lot. no 9 : Spatules Hêtre 80 cm	150

Les crédits sont prévus aux articles 633 et 214 du Budget des Restaurants Scolaires.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Les Commissions Affaires Générales et Finances sont favorables.

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport et l'avis des Commissions

sont adoptés à l'UNANIMITE.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 17 DEC. 1985

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2

mars 1982 relative aux droits et

libertés des Communes, des Départements et des Régions

---o-o-o-o-o-o-o-o---